

mai 2015

CGI

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Location](#) / [Organismes professionnels](#)

90 000 emplois à pourvoir dans le commerce de gros



La Confédération du Commerce de gros et

International (CGI), l'organisation représentative de l'ensemble du négoce, commerce de gros et commerce international, annonce le chiffre de 90 000 emplois à pourvoir en 2015 dans ce secteur. Plus de 95% des entreprises embaucheront en CDI, avec des niveaux de rémunération supérieurs de 25% à ceux du commerce de détail. Quant aux fonctions les plus recherchées, elles portent avant tout sur les métiers commerciaux (50%) et sur la logistique (30%). Si un salarié sur deux occupe un poste d'employé ou d'ouvrier dans le secteur, la part des professions intermédiaires (agents de maîtrise) progresse régulièrement, les cadres représentant quant à eux 13,4% des effectifs de la branche.

Par ailleurs, la CGI finalise sa convention de partenariat avec Pôle Emploi pour son site dédié à l'emploi dans le secteur du négoce et du commerce de gros www.mybtob.fr. Les offres d'emploi publiées sur ce site seront désormais également diffusées sur pole-emploi.fr tandis que dans le même temps, Pôle Emploi publiera sur MyBtoB les offres d'emploi concernant le commerce de gros. Cette collaboration s'intègre dans une stratégie de développement de partenariats stratégiques, facteurs de notoriété et de reconnaissance de la place du commerce de gros dans l'économie. Il complète ceux déjà en vigueur, notamment avec les sites de recrutement monster.fr et monstageenligne.fr.

L'Elysée attentif à des messages forts

La réception à l'Elysée le 1er mai dernier par le Président de la République de Marc Hervouet, Président de la Confédération du Commerce de gros et international, fut l'occasion pour ce secteur de passer quelques messages forts. Concernant notamment l'annonce du suramortissement de 40% des investissements, François Hollande et Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire général de l'Elysée, ont été très attentifs aux propositions de la CGI d'allonger la période concernée à quatre ou cinq années et d'introduire dans la liste des investissements retenus le matériel informatique et les véhicules propres, un sujet qui fera l'objet d'un rendez-vous prochainement programmé avec Jean-Jacques Barberis, conseiller en charge de la conjoncture, du commerce extérieur et du financement de l'économie. L'analyse développée par la CGI concernant les risques du projet de baisse du seuil des paiements en espèces de 3 000 e à 1 000 e pour les entreprises, de nature à contraindre ces dernières à ne plus accepter de paiements en

liquide, a également retenu l'attention du président et de son conseiller. Un rendez-vous sur ce sujet a été planifié avec Christian Eckert, directeur de cabinet du secrétaire d'État au budget. A suivre...